



Montréal, le 11 avril 2016

Appel de la décision du comité de démolition du 9 mars 2016

La SHAC a déposé sa demande d'appel de la décision du comité de démolition le 28 mars dernier après plusieurs semaines d'attente. En effet, l'accès aux documents ayant permis au comité de démolition de prendre une décision nous a été refusé jusqu'à ce qu'un journaliste nous donne des informations que nous n'avions pas. À ce moment, uniquement le rapport de la firme Brodeur Consultants nous a été transmis. Notre appel est donc basé sur notre connaissance du complexe industriel ainsi que sur le contenu de l'étude patrimoniale produite par cette firme.

Dans un premier temps, nous répondrons aux neuf considérations sur lesquelles le comité de démolition s'est basé pour émettre son avis favorable à la démolition. Ces réponses présentent de nombreuses questions auxquelles nous aimerions que les membres du Conseil répondent.

Dans un deuxième temps, nous préciserons nos demandes envers le Conseil d'arrondissement concernant ce dossier.

Considérations – Réponses et demandes de précisions de la SHAC

Nous questionnons plusieurs points des considérations sur lesquelles le comité de démolition s'est basé pour rendre sa décision.

« 1- Le bâtiment visé ne bénéficie à ce jour d'aucun statut patrimonial municipal, provincial, ni fédéral; »

Nous trouvons curieux que le comité fasse fi des découvertes historiques et se refuse à prendre en considération cet aspect. Pourquoi, compte tenu qu'il est maintenant connu que ce complexe est patrimonial, le Conseil ne demanderait pas aux fonctionnaires d'étudier la possibilité d'installer la cour de voirie dans un autre endroit de l'arrondissement? Ainsi, le complexe pourrait être utilisé de façon à relancer le secteur Chabanel qui mérite un projet novateur et structurant.

La démolition de son bâtiment pionnier est, à notre avis, contradictoire avec cette volonté. Elle est également contradictoire avec les politiques culturelles et patrimoniales de la Ville de Montréal ainsi qu'avec sa volonté d'être une ville intelligente et de développement durable.

« 2 – La Ville de Montréal a agi de bonne foi en faisant l'acquisition du complexe afin d'y transférer plusieurs activités municipales. »

Nous ne considérons pas les erreurs de bonne foi comme un argument de démolition. Le patrimoine n'a pas à payer pour les erreurs de l'administration montréalaise. Nous considérons que la seule manière de démontrer sa bonne foi en cas d'erreur est de la corriger en trouvant des alternatives plus appropriées. Un citoyen prétextant une erreur de bonne foi dans une demande de démolition n'obtiendrait jamais de permis sur cette base. La Ville de Montréal ne devrait pas être au-dessus de ses propres règles.

« 3- le bâtiment, construit en temps de guerre de façon dérogatoire et temporaire, devait être démoli dans l'année suivant la fin des hostilités »

Il faut savoir que le Ministère des armements et munitions a également construit plusieurs bâtiments dans le but de les revendre et ainsi ne pas perdre la totalité de ses investissements. Dès 1945, le bâtiment est reconverti et utilisé par des industries. Ce sera d'ailleurs le cas pendant 75 ans. Par ailleurs, la Ville l'a acheté alors qu'il y avait toujours des entreprises à l'intérieur.

Également, les bâtiments secondaires encore présents au Nord de la rue de Louvain Ouest ont été reconvertis et abritent des entreprises. Il nous semble impossible que des bâtiments secondaires aient été construits de manière plus solide que le bâtiment principal.

« 4- Le caractère temporaire du bâtiment a entraîné l'utilisation de matériaux et techniques rendant sa restauration pratiquement impossible sans le dénaturer; »

L'étude de Brodeur consultants affirme que les techniques utilisées représentent un savoir-faire qui relève de la tradition québécoise. Nous savons, par ailleurs, qu'aujourd'hui il y a une forte tendance au retour aux poutres de bois dans la structure des bâtiments puisqu'elles seraient plus solides que les matériaux utilisés dans les dernières années. La Ville de Montréal a même remporté un prix pour le stade de soccer construit dans notre arrondissement avec ce genre de structure.

L'un des bâtiments du complexe, situé de l'autre côté de la rue, a été restauré et converti en bureaux pour une entreprise de multimédia. Pourquoi un bâtiment secondaire, encore une fois, pourrait-il être restauré sans être dénaturé, alors que ce ne serait pas le cas pour le bâtiment principal?

« 5- les développements subséquents sur le boulevard Saint-Laurent et à même le complexe ont coupé le bâtiment de ses liens principaux avec la voie publique et rendu l'utilisation de la façade principale impossible; »

Nous croyons que le plan de remplacement pourrait remédier à cette situation. En outre, cette situation perdure depuis des décennies sans que personne ne s'en soit réellement plaint.

« 6- les usages prévus sur le site sont fortement incompatibles avec les bâtiments existants; »

Il nous semble que les sections déjà démolies pourraient répondre aux besoins d'espace de voirie et que le bâtiment pourrait répondre aux besoins de bureaux administratifs. De plus, les usages prévus gagneraient à être revus.

« 7- l'importance historique du complexe, tant sur le plan national que local, doit nécessairement être commémorée; »

Il serait important de démontrer clairement comment vous comptez commémorer les lieux. Néanmoins, nous considérons que la commémoration, le devoir de mémoire si souvent invoqué, ne sert qu'à donner bonne conscience et à justifier la disparition du patrimoine au profit de projet souvent sans valeur architecturale et sans ajout à la qualité de vie des citoyens et citoyennes. Les commémorations ne devraient jamais remplacer un patrimoine qui est toujours présent et propre à l'utilisation.

« 8- cette importance historique tient principalement au passage des quelques 9000 ouvrières qui y ont œuvré pendant l'effort de guerre de 1943 à 1945;»

Nous sommes tout à fait en accord avec l'idée selon laquelle le travail des femmes mérite d'être souligné et commémoré. Toutefois, l'attribution d'une thématique ciblée pour les commémorations du lieu devrait être analysée de façon plus rigoureuse et sérieuse si nous désirons qu'elle soit juste et adéquate. Cette usine représente le dernier témoin montréalais intact de l'effort de guerre de tous les montréalais et montréalaise et ne mérite donc pas d'être commémoré à la hâte. L'histoire est parfois bien complexe. De plus, il serait fort dommage que la commémoration d'un pan important de l'histoire des femmes ne soit qu'une plaque entre deux amas de gravelle et des camions. Ce ne serait pas rendre justice à cette histoire importante.

« 9- la commémoration historique de ce lieu devra se décliner en plusieurs volets notamment : 1. expérience humaine; 2. architecture industrielle et; 3. œuvre d'art commémorative.»

Dans l'article paru dans le Devoir du 9 avril 2016, Jean-François Nadeau traite du dossier de la Montreal Work. D'ailleurs, il cite un ouvrier de Delsan construction qui exprime sa pensée de la manière suivante : « Les portes, les poutres, les planchers, on ne garde rien », « C'est une honte, Il faudrait que le peuple voie ça. »

Nous nous interrogeons donc sur la manière dont sera créée l'œuvre d'art commémorative qui doit être développée à partir des débris de l'usine. Qu'est-ce qui sera conservé pour l'éventuel artiste? Comment la sélection sera-t-elle faite? Il est vertueux de vouloir faire une œuvre d'art avec des matériaux de l'usine, encore faut-il le prévoir.

Pourriez-vous également précisez ce qui est entendu par «expérience humaine»?

Pourriez-vous également nous démontrer comment la population pourra saisir l'ampleur du complexe alors que tout sera rasé?

Demandes de la SHAC

Suite à ces commentaires et aux promesses données tout au long de ce dossier, nous demandons à :

1- Connaître l'avis du Conseil du patrimoine qui était une condition première du comité de démolition du 10 décembre dernier.

2- Connaître la teneur exacte du permis de transformation? Le conseiller en aménagement nous avait dit qu'il s'agissait de déconstruire les extensions à l'ouest. Nous avons remarqué que les puits de lumières sont touchés, de même que l'ancienne infirmerie qui, quant à elle, est maintenant disparue.

Nous tenons d'ailleurs à souligner que bien que légale, cette technique pour contourner l'exercice démocratique représenté par le comité de démolition ne respecte pas les codes d'éthique qui devraient prévaloir.

3- Nous demandons à ce que le permis de transformation accordé à la Ville de Montréal et qui permet à la compagnie Delsan de démolir prématurément le complexe, soit suspendu. Le contrat liant la Ville de Montréal à la compagnie Delsan devra également être suspendu. L'empressement avec lequel la Ville a débuté les travaux de démolition ne correspond aucunement à l'urgence d'agir pour le déménagement des cours de voirie. Cet empressement, nous le craignons ne répond qu'aux exigences auxquelles la Ville de Montréal fait face puisqu'elle a commis l'erreur de signer un contrat avant d'obtenir des autorisations. Les pénalités liées à ce contrat ne rencontreront jamais les préjudices posés au patrimoine des montréalais et montréalaises si l'arrondissement ne suspend pas le permis de transformation.

4- Finalement, la Ville de Montréal, plus précisément l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville a devant lui l'occasion de poser un geste stratégique pour Montréal. En effet, Ahuntsic-Cartierville, par son secteur Chabanel détient tout le potentiel nécessaire au développement d'un deuxième Mile-End. Le secteur Chabanel, que tous souhaitent relancer peut l'être si les élus le souhaitent réellement. Moment Factory, Ubisoft et tous les start up du multimédia, du design et les ateliers d'artistes s'installent dans ce genre de bâtiment. Le milieu culturel fait partie du concept de ville intelligente et durable, en plus de faire rayonner la métropole sur le plan national et international. L'usine que la Ville de Montréal s'apprête à démolir pour installer des services de voirie possède tous les attributs pour attirer ce genre d'entreprises novatrices et créatives. De plus, malgré l'état actuel du bâtiment qui se détériore de jour en jour, le tout est encore réversible. En effet, il existe même des fonds fédéraux qui sont ouverts aux municipalités non seulement au niveau des infrastructures, mais également pour les espaces culturels. Le fonds Canada pour les espaces culturels peut, sans l'ombre d'un doute aider la municipalité à rénover le complexe pour le remettre en valeur. La Ville de Montréal a peut-être fait une erreur de bonne foi en achetant le complexe, mais cette erreur peut facilement être

transformée en occasion de rayonnement et de développement économique. Nous avons la chance d'avoir la ministre du patrimoine fédéral comme députée dans notre arrondissement, ne serait-il pas judicieux que les élus locaux s'assoient ensemble pour trouver une vocation pour ce site qui serait garante de l'avenir du secteur. Nous demandons donc à ce que le Conseil fasse preuve de vision pour l'avenir du secteur et du patrimoine de l'arrondissement en renversant la décision du comité de démolition. Un projet dynamique et novateur est encore possible.

La Société d'histoire d'Ahuntsic-Cartierville